Ministère des Transports
Québec

Gouvernement du Québec
Le ministre des Transports
Le ministre des Affaires municipales,
des Régions et de l'Occupation du territoire
Le député de Jonquière

Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 70
Hebdos de Laval

Une nouvelle étape est franchie avec le dépôt de l'étude d'impact environnemental

Le gouvernement va de l'avant avec le projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées

Québec, le 24 mai 2013 − Le ministre des Transports et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Sylvain Gaudreault, a annoncé aujourd'hui que le projet de parachèvement de l'autoroute 19 vient de franchir une étape importante avec le dépôt de l'étude d'impact environnemental au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP).

« Le dépôt de l'étude d'impact sur l'environnement témoigne de l'importance qu'accorde le gouvernement au projet de parachèvement. Cette étape incontournable s'inscrit dans un processus d'analyse rigoureux et transparent », a précisé le ministre Sylvain Gaudreault.

Le ministre a entendu les attentes exprimées par le milieu et confirme l'engagement du gouvernement de parachever l'autoroute 19 sous la forme d'un projet nettement bonifié, soit une autoroute à quatre voies (deux voies dans chaque direction) avec l'implantation d'une voie réservée au transport collectif dans chaque direction, plutôt qu'une voie réservée sur accotement, et plusieurs nouveaux aménagements et ouvrages destinés à en faire une infrastructure majeure de transport en commun s'inscrivant dans une approche de mobilité durable.

Un service de transport en commun performant

Le ministre des Transports présente une série de bonifications qui apporteront des améliorations substantielles au projet en matière de transport en commun, notamment :

- La construction d'un nouveau pont à l'est du pont Athanase-David pour permettre l'aménagement des voies réservées;
- Des bretelles d'accès exclusives aux autobus à la hauteur du boulevard Adolphe-Chapleau;
- Des bretelles d'accès exclusives aux autobus à l'échangeur St-Martin Est;
- De meilleurs accès au stationnement incitatif de 690 places à l'angle de la future autoroute 19 et de l'autoroute 640;
- L'aménagement d'un stationnement incitatif de 280 places dans le secteur de Côte-Terrebonne.

700, boul. René-Lesvesque Est, 29e étage
Québec (Québec) G1R 5H1
Téléphone : 418 643-6980
Télécopieur : 418 643-2033
www.mtq.gouv.qc.ca

« Le projet que nous soumettons au MDDEFP permettra la mise en place d'un service d'autobus de haut niveau. Sur un axe où il y a actuellement très peu d'utilisateurs du transport en commun, nous projetons d'atteindre 2 200 utilisateurs en période de pointe à l'horizon de 2031, avec un départ toutes les 3 minutes. De ce nombre, nous projetons que près de la moitié seraient d'anciens automobilistes qui changeraient de mode de transport », a résumé le ministre Gaudreault.

« C'est une belle journée pour les citoyennes et citoyens des Laurentides. Notre gouvernement répond "présent" pour notre région dont la population croît le plus rapidement au Québec depuis 20 ans. Ces changements démographiques amènent des pressions de plus en plus grandes sur les infrastructures en place. Mes collègues députés de la région des Laurentides, Denise Beaudoin (Mirabel), Claude Cousineau (Bertrand), Daniel Goyer (Deux-Montagnes) et Roland Richer (Argenteuil) et moi nous réjouissons de cette étape qui est franchie aujourd'hui. Elle est significative et témoigne de notre volonté ferme de mener à terme ce projet », a déclaré Sylvain Pagé, député de Labelle et responsable de la région des Laurentides.

« Il s'agit d'une excellente nouvelle pour notre région! En l'inscrivant au budget du PQI, notre gouvernement confirme son engagement dans cette infrastructure si importante pour Terrebonne et défendue par la Coalition pour le parachèvement de l'autoroute 19. De plus, avec les modifications annoncées, le projet entre dans une perspective de développement durable où le transport en commun prend une place importante. Encore une fois, notre gouvernement a fait progresser le dossier plus rapidement en huit mois que les libéraux l'avaient fait depuis les trois dernières années », a ajouté Mathieu Traversy, député de Terrebonne.

Loi sur la qualité de l'environnement

À la suite de l'analyse des documents déposés, le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs requiert habituellement des précisions sur certains aspects de l'étude. Une fois les données fournies par le promoteur du projet, le MDDEFP procédera au jugement de l'étude d'impact en conformité avec la directive qu'il a émise pour le projet (justification et variantes, impacts, mesures d'atténuation pendant les travaux, etc.) et, ensuite, délivrera un avis de recevabilité. Après ces étapes, le ministre du MDDEFP peut alors mandater le Bureau d'audiences publiques en environnement afin de rendre publique l'étude d'impact. C'est à ce moment qu'une audience publique peut être demandée.

– 30 –

Source
Yann Langlais-Plante
Attaché de presse
Cabinet du ministre des Transports
Téléphone : 418 643-6980

Information
Direction des communications du ministère des Transports
Téléphone : 514 873-5600